

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-262

23-A-0409	FRETIN - Rue de la Voyette - Rue des Famards - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-A-0410	ENGLOS - Échangeur d'Englos - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-A-0411	FRETIN - LESQUIN - Rue de la Voyette - Rue des Fermes - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-A-0412	LA MADELEINE - Carrefour Louis Pasteur - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-DD-0946	LESQUIN - Garantie d'emprunt au titre du logement social
23-DD-0947	SAINGHIN EN WEPPEES - Garantie d'emprunt au titre du logement social
23-DD-0948	WATTRELOS - Garantie d'emprunt au titre du logement social
23-DD-0949	MARQUETTE LEZ LILLE - Garantie d'emprunt au titre du logement social
23-DD-0950	MARCQ EN BAROEUL - Garantie d'emprunt au titre du logement social

23-DD-0951	WATTRELOS - 223 rue de Leers - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-0952	HALLUIN - Garantie d'emprunt au titre du logement social
23-DD-0953	WASQUEHAL - Chemins de Halage du canal de la Deûle à l'Escaut - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-0954	FRETIN – PERONNE EN MELANTOIS - Chemins du Val de Marque - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-0955	CROIX - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable
23-DD-0956	BAISIEUX - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable
23-DD-0957	TOURCOING - Berges du canal de Roubaix - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-0958	COMINES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable
23-DD-0959	MONS EN BAROEUL - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable
23-DD-0961	CAPINGHEM - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable
23-DD-0962	LAMBERSART - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.